



Paris, le 28 décembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être distribué aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Australie

Crédit Agricole S.A. lance une augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription pour un montant de 4 milliards d'euros

CRÉDIT AGRICOLE S.A. annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant de 4.005.337.152,50 euros (prime d'émission incluse).

L'augmentation de capital a pour but de permettre à Crédit Agricole S.A. (la « Société ») :

- de financer sa quote-part du prix d'acquisition des réseaux italiens de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza et Banca Popolare FriulAdria, ainsi que 202 agences de Banca Intesa (soit 663 agences au total). Cette acquisition, dont le montant total s'élève à 5,96 milliards d'euros, sera financée à hauteur de 4,47 milliards d'euros (soit 75% du total) par la Société, à hauteur de 894 millions d'euros (soit 15% du total) par la Fondation Cariparma et à hauteur de 596 millions d'euros (soit 10% du total) par Sacam International (filiale des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel). Sur les 4,47 milliards d'euros à la charge de la Société, 3 milliards d'euros seront financés par les produits de la présente augmentation de capital, le solde étant financé sur ressources propres.

Cette acquisition aura lieu au premier trimestre 2007 sous réserve de l'accord (i) de la banque d'Italie qui devrait intervenir au mois de janvier et (ii) des autorités européennes de la concurrence qui devrait intervenir dans le courant du mois de février.

- d'améliorer ses ratios prudentiels et de conserver sa flexibilité financière.

La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de 26,75 euros par action (3 euros de nominal et 23,75 euros de prime d'émission) à raison de UNE action nouvelle pour DIX actions anciennes. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 16,51 % par rapport au cours de clôture de l'action Crédit Agricole S.A. du 27 décembre 2006.

Chaque actionnaire de CRÉDIT AGRICOLE S.A. recevra un droit préférentiel de souscription (DPS) par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 3 janvier 2007. DIX DPS permettront de souscrire UNE action nouvelle au prix de 26,75 euros.

Les souscriptions à titre réductible seront admises.

Les actions nouvelles porteront jouissance du 1^{er} janvier 2006 et donneront droit à compter de leur émission à toutes les distributions décidées par la Société et notamment au dividende qui sera, le cas échéant, voté et mis en paiement en 2007 au titre de l'exercice 2006.

L'offre est ouverte au public en France. La période de souscription des actions nouvelles commencera le 4 janvier 2007 et se terminera le 23 janvier 2007 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN FR0010416693).

Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 6 février 2007. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris à compter du 6 février 2007. Elles seront assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris et négociées sous le même code ISIN que les actions existantes de la Société portant jouissance courante, à savoir FR000045072.

SAS Rue La Boétie (contrôlée à 99,99 % par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel), qui détient 819.541.855 actions Crédit Agricole S.A. représentant 54,73% du capital et 55,26% des droits de vote, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à la présente augmentation de capital à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et à concurrence du solde du montant de l'émission qui ne serait pas souscrit à titre irréductible ou réductible par d'autres personnes.

L'opération est dirigée par CALYON *Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre.*

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 3 janvier 2007.

Information du public

Un numéro vert est mis à la disposition du public : 0 800 000 777. Du lundi au vendredi de 9h à 19h, des conseillers répondent à l'ensemble des questions concernant les modalités de l'augmentation de capital. Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : www.credit-agricole-sa.fr.

Contacts presse

Alain Berry ☎ 01 43 23 59 44 - alain.berry@credit-agricole-sa.fr

Anne-Sophie Gentil ☎ 01 43 23 37 51 - anne-sophie.gentil@credit-agricole-sa.fr

* * *

www.credit-agricole-sa.fr

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n° 06-488 en date du 28 décembre 2006 est disponible sans frais au siège social de la société CRÉDIT AGRICOLE S.A. et le sera également auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions. Il peut également être consulté sur le site Internet de la société CRÉDIT AGRICOLE S.A. (www.credit-agricole-sa.fr) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le prospectus est constitué par

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2006 sous le numéro D.06-0188
- l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mai 2006 sous le numéro D.06-0188-A01, l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0188-A02, l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 septembre 2006 sous le numéro D.06-0188-A03, l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 novembre 2006 sous le numéro D.06-0188-A04, et l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2006 sous le numéro D.06-0188-A05 et
- une note d'opération, qui contient le résumé du prospectus.

CRÉDIT AGRICOLE S.A. attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de CRÉDIT AGRICOLE S.A. (l'« **Emission** ») ne peut être diffusée au public dans un pays autre que la France et dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de la France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.*

L'Emission et la souscription des actions et des droits préférentiels de souscription peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Par conséquent, les personnes résidentes de ces pays dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne doit pas être fourni, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

Ce document et l'information qu'il contient ne constituent pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acquiescer des valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie, et aucune offre ou vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un pays où une telle offre ou vente serait illégale. Les actions et les droits préférentiels de souscription de CRÉDIT AGRICOLE S.A. mentionnés dans ce document ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, telle que modifiée) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié, il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent document aux Etats-Unis ni réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis.

*Ce document est seulement destiné aux personnes qui (a) ont une expérience professionnelle en matière d'investissement (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Market Art 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ou (b) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne auxquelles le prospectus peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (ci-après dénommées les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document et son contenu est uniquement destiné aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.*

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 491 966 903 euros
Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris
784 608 416 R.C.S. Paris